

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**Délibérations du Conseil Communautaire****Séance du 16 décembre 2025****Convocation du 9 décembre 2025****N° 2025_12_008****Objet : Finances-Montants définitifs des attributions de compensation 2025**

Le 16 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à PRADONS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Maryse RABIER,

Pouvoirs : Thierry BESANCENOT à Antoine ALBERTI, Vincent CERVINO à Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Patrick MEYCELLE à Nadège ISSARTEL, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS,

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-Président chargé des Finances rappelle aux conseillers que la réglementation prévoit la communication aux communes membres des montants définitifs des attributions de compensation.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Vu le Code générale des collectivités territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les montants définitifs des attributions de compensation 2025 comme suit :

GROSPIERRES	35 570,11
LABASTIDE DE VIRAC	35 114,83
LABEAUME	54 476,18
LAGORCE	143 735,28
LANAS	11 422,98
ORGNAC	18 694,70
PRADONS	29 801,45
RUOMS	564 586,60

SLOW

SAINT ALBAN AURIOLLES	68 259,72
SAINT MAURICE	35 800,54
SAINT REMEZE	84 876,36
SALAVAS	115 325,84
SAMPZON	131 471,57
VAGNAS	19 394,50
VALLON	536 151,21
VOGUE	29 273,53
TOTAL	1 913 955,40

BALAZUC	- 30 291,51
BESSAS	- 23 825,73
CHAUZON	- 5 605,50
ROCHECOLOMBE	- 23 091,84
TOTAL	- 82 814,58

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Yves RIEU

